



ARRÊTÉ N° RH 2024-034

portant inscription sur le tableau d'avancement
au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2024

Le Maire de Mettray,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 15/06/2023,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	CLEMOT MICHELE	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Mettray, le 9 juillet 2024

Le Maire,
Philippe CLEMOT



Le Maire,
○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.